

Avril 2010

Le mot du président

Viabilité des régimes de retraite : les gouvernements doivent répondre aux préoccupations des employeurs



Yves-Thomas Dorval,
président du CPQ

L'avenir des régimes de retraite a été abondamment discuté au cours des deux dernières années et continuera de l'être pour encore plusieurs mois. Deux points principaux retiennent généralement l'attention : les déficits des caisses de retraite des régimes à prestations déterminées et, de manière beaucoup plus générale, la question de l'insuffisance de l'épargne-retraite chez les travailleurs du secteur privé.

La problématique du financement des régimes de retraite à prestations déterminées est certainement celle qui interpelle le plus directement les employeurs du secteur privé. Elle se posait avant la crise financière et n'a fait que s'accroître en 2008 et 2009. En fait, les coûts et surtout les risques associés à ces régimes sont jugés très élevés et ils sont par conséquent en déclin.

Un des problèmes avec les règles actuelles de financement de ces régimes, et sans doute le principal, est la grande volatilité que ces règles impliquent au niveau des cotisations d'équilibre requises et de l'importance de ces contributions, qui limitent souvent la capacité des employeurs à investir et à être compétitifs à l'échelle internationale.

Des solutions existent

Quoi faire pour préserver la viabilité de ces régimes? Les gouvernements doivent réaliser qu'une réforme de la réglementation encadrant le financement des régimes de retraite à prestations déterminées est plus que jamais nécessaire pour assurer leur viabilité et également pour contribuer, ne serait-ce que partiellement, à la deuxième préoccupation quant à l'augmentation de l'épargne-retraite des travailleurs du secteur privé.

Les principaux éléments de solution sont connus, relativement simples et compatibles avec une plus grande sécurité des prestations :

- les régimes de retraite sont réglementés au niveau de chaque province et au niveau fédéral et les lois devraient être simplifiées et harmonisées pour l'ensemble du Canada;
- plutôt que faire porter uniquement aux employeurs les risques reliés au régime, il y aurait lieu que les employés et les retraités puissent participer eux aussi aux risques reliés au régime, par exemple en introduisant des mécanismes de partage de coûts, des régimes cibles, etc.;

- enfin, les règles de financement et d'appartenance des surplus doivent encourager une meilleure capitalisation des régimes.

Au regard de cette troisième solution, une des mesures adoptées par le Québec pour accroître l'objectif de capitalisation consiste à exiger une provision pour écarts défavorables et à empêcher les congés de cotisation tant que cette provision n'est pas financée. C'est l'une des principales dispositions de la loi 30 maintenant en vigueur. C'est également ce que le fédéral propose et que les autres provinces feront vraisemblablement.

L'appartenance des surplus : un enjeu crucial

Toutefois, le législateur québécois refuse toujours de statuer sur la propriété de cette provision pour écarts défavorables. L'asymétrie entre le financement et la propriété de surplus s'accroît encore une fois, une situation qui ne fera rien pour arrêter le déclin des régimes à prestations déterminées. Au contraire.

Plusieurs employeurs estiment qu'il serait pertinent de combiner cette provision pour écarts défavorables avec un compte spécial de réserve. Ce dernier serait dans une caisse distincte et les cotisations au-delà de celles requises pour le financement régulier y seraient déposées. Si le compte ne devenait plus nécessaire pour la sécurité des prestations, il serait retourné à l'employeur. Un tel compte permettrait d'améliorer la sécurité des prestations tout en apaisant les préoccupations des employeurs relatives au surfinancement des prestations.

La présence d'un tel compte est d'autant plus pertinente que la loi fédérale sur l'impôt sera modifiée pour faire passer le montant admissible de 10 % à 25 %. Si les employeurs québécois avaient un certain contrôle sur les surplus éventuels, ils seraient certainement plus enclins à mieux capitaliser leurs régimes de retraite et à profiter de cette modification. Les propositions de réforme en Colombie-Britannique et en Alberta recommandent la mise en place d'un tel compte et l'analyse de l'Institut canadien des actuaires va également dans la même direction. On peut espérer que le Québec s'en inspire.



Ce texte paraît également dans l'édition d'avril d'*Avantages*, le magazine de la gestion des caisses de retraite et des avantages sociaux du Québec (Rogers Media).

Budget fédéral 2010-2011

Un budget responsable qui répond aux attentes des entreprises, selon le CPQ

« Tout en continuant d'appuyer la relance à court terme, le gouvernement canadien indique clairement son intention d'assainir les finances publiques à moyen terme. Dans le contexte actuel, le gouvernement livre donc la marchandise », a commenté le président du CPQ, Yves-Thomas Dorval, en réaction au budget fédéral dévoilé le 4 mars dernier.

Parmi les nouvelles initiatives économiques annoncées, le CPQ relève positivement :

- le prolongement de la durée maximale des accords de travail partagé;
- l'abolition des tarifs douaniers restants sur les biens utiles aux opérations des entreprises manufacturières;
- l'élargissement des mesures d'amortissement accéléré aux investissements dans la production d'énergie propre.

Finances publiques : un exemple à suivre

Le CPQ est particulièrement satisfait des intentions quant au contrôle des dépenses de fonctionnement des ministères fédéraux en vue de rétablir l'équilibre budgétaire.

« Notamment à cause de ses effets sur la fiscalité, les entreprises souhaitent voir des gestes courageux pour assurer un retour rapide à l'équilibre budgétaire. À cet égard, la direction annoncée par le gouvernement fédéral dans son discours du Trône et dans son budget devrait inspirer d'autres paliers de gouvernement qui ont encore moins de marge de manœuvre et dont les gestes devraient donc être au moins aussi résolus », a déclaré le président du CPQ.

L'effort du gouvernement fédéral est d'autant plus louable qu'il a indiqué son intention de ne pas toucher aux transferts et à la péréquation, sur lesquels compte le Québec pour rendre les services de santé et d'éducation sous sa responsabilité.

Environnement fiscal des entreprises

Le CPQ salue également le maintien de l'engagement du gouvernement à doter le Canada du meilleur environnement fiscal des pays du G7, notamment en gardant le cap sur un taux d'imposition du revenu des sociétés ramené à 15 % en 2012.

Par ailleurs, et même si le taux de cotisation à l'assurance-emploi n'augmentera pas en 2010, le CPQ est très préoccupé quant à l'avenir du financement de ce programme : « La récession, et ses effets sur l'emploi, a mis énormément de pression sur le programme de l'assurance-emploi et le gouvernement devra éviter un choc tarifaire dans les années à venir, notamment en resserrant le programme autour de sa mission première », a précisé M. Dorval.

Attention à la productivité

Compte tenu de la concurrence mondiale, le CPQ aurait souhaité voir dans ce budget une plus grande attention à la question de la productivité, un défi auquel l'ensemble du Canada est confronté, et le Québec encore davantage.

Un prolongement des mesures visant l'amortissement accéléré pour les investissements en machinerie, par exemple, aurait été utile.



Le président du CPQ a représenté les employeurs du Québec lors d'un débat postbudgétaire diffusé le 4 mars sur la chaîne CPAC et auquel participait notamment un représentant de la CSN. De nombreux médias électroniques (TVA, RDI, SRC-Radio), quotidiens (*La Presse*, *The Gazette*, *Le Soleil*, *Le Devoir*, *Métro*, *Le Nouvelliste* et *Le Droit*) et sites Web (radio-canada.ca, cyberpresse, canoë et lesaffaires.com) ont également rapporté la réaction du CPQ.

Nouvelles fédérales en bref OIT : le CPQ participe aux travaux canadiens de suivi

Au nom des employeurs du Québec, le président du CPQ, Yves-Thomas Dorval, a participé le 3 mars dernier à la « Table ronde tripartite sur le dialogue social, la ratification des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et le suivi du Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT », organisée par le ministère fédéral des Ressources humaines et du Développement des compétences. Cette rencontre, à laquelle participaient également des représentants syndicaux et gouvernementaux québécois, faisait notamment suite à la 98^e Conférence internationale de l'OIT tenue en juin 2009 à Genève, conférence à laquelle les employeurs québécois étaient également représentés par le CPQ.



Le CPQ poursuit sa tournée des caucus fédéraux

Le président du CPQ a poursuivi en mars sa tournée des caucus québécois des partis politiques représentés à la Chambre des communes. Il a rencontré en effet, le 3 mars dernier, les députés et les sénateurs québécois du Parti libéral du Canada.



Le Canada en 2017 : le président du CPQ a présidé une table ronde sur l'apprentissage

Le président du CPQ a présidé le 26 mars dernier une table ronde sur l'apprentissage et les études supérieures dans le cadre de la première journée de *Canada 150*, une conférence organisée par le Parti libéral du Canada. La première journée de cet événement était consacrée au défi de la productivité et au rôle de l'adaptation de la main-d'œuvre pour y faire face. Quatre conférenciers participaient à cette table ronde présidée par M. Dorval : Carolyn Acker (fondatrice de *Passeport pour ma réussite*), Lloyd Axworthy (ancien ministre fédéral, maintenant président et vice-chancelier de l'Université de Winnipeg), André Bazergui (pdg du Consortium de recherche et d'innovation en aérospatiale au Québec) et Joan McArthur-Blair (présidente du Nova Scotia Community College). Environ 300 personnes assistaient à la discussion.

Budget provincial 2010-2011

Le CPQ a salué l'effort du gouvernement en matière de contrôle des dépenses

Réagissant le 30 mars dernier au dépôt du budget provincial 2010-2011, le CPQ a salué la volonté du gouvernement de mieux contrôler la croissance des dépenses de l'État, notamment avec la fin du renouvellement automatique des programmes arrivant à échéance, l'autofinancement des nouvelles initiatives, le gel de la masse salariale de la fonction publique ainsi que l'abolition ou la fusion de près d'une trentaine de fonds ou d'organismes gouvernementaux.

« Sans aller aussi loin que l'avait suggéré le CPQ avec sa proposition de "cran d'arrêt", le ministre des Finances annonce aujourd'hui un effort important en matière de contrôle de la croissance des dépenses gouvernementales. Cet effort rend plus recevables les initiatives que le gouvernement compte mettre en œuvre pour générer de nouveaux revenus et résorber son déficit », a réagi la directrice de la recherche et économiste en chef du CPQ, Norma Kozhaya.

« Que ce soit au chapitre du contrôle des dépenses ou de sa façon de prélever de nouveaux revenus, ce budget, tout compte fait, va dans la bonne direction. On y sent clairement une amorce de virage afin de remettre en question certaines vaches sacrées. Nous encourageons le gouvernement à poursuivre résolument dans cette direction. »

Hausse temporaire du fardeau des contribuables?

Comme il l'a fait lors des consultations prébudgétaires, et afin de préserver le pouvoir d'achat dont jouissaient les Québécois avant la récession, le CPQ a réitéré que les nouvelles ponctions fiscales annoncées dans ce budget devraient éventuellement être compensées par des baisses équivalentes du fardeau fiscal lorsque l'équilibre budgétaire sera retrouvé.

Un bémol : la santé

Selon le CPQ, le gouvernement et ses organismes devront

s'atteler par ailleurs avec vigueur à leurs façons de faire en vue d'améliorer leur fonctionnement et leur productivité.

Cela est d'autant plus vrai dans le secteur de la santé, qui compte pour près de 45 % des dépenses de programmes de l'État québécois et pour lequel le gouvernement a choisi d'imposer une nouvelle taxe à l'ensemble des Québécois.

Il aurait peut être été préférable d'attendre l'effet des réorganisations annoncées en plus de mettre dès maintenant en place la franchise proposée par la Commission Castonguay en 2008.

La bonne direction

« Que ce soit au chapitre du contrôle des dépenses ou de sa façon de prélever de nouveaux revenus, ce budget, tout compte fait, va dans la bonne direction. On y sent clairement une amorce de virage afin de remettre en question certaines vaches

sacrées. Nous encourageons le gouvernement à poursuivre résolument dans cette direction », a conclu la porte-parole du CPQ.



Les propositions prébudgétaires du CPQ ont été rapportées par les médias la veille du dépôt du budget, notamment à LCN et dans *Le Journal de Montréal* et *Le Journal de Québec*. La réaction du CPQ a également fait l'objet de mentions dans *La Presse*, *Le Devoir*, *Le Soleil*, *The Gazette* et *La Tribune*, ainsi que sur de nombreux sites Web.

Productivité et lois du travail

Est-ce que la législation du marché du travail pourrait avoir contribué à la faible croissance de la productivité au Québec?

C'est à cette question que tenteront de répondre en 2010 trois chercheurs (Jonathan Deslauriers, Benoit Dostie et Robert Gagné) du Centre sur la productivité et la prospérité (CPP).

Une revue de la littérature sur le lien entre le niveau de réglementation du marché du travail et la performance économique a déjà été effectuée en 2009 et on constate que les résultats obtenus par les études recensées démontrent l'existence d'un lien statistiquement significatif entre certaines spécificités de la législation et la performance du marché du travail.

Au Québec

De plus, cet exercice a permis de constater que la législation du travail au Québec apparaît être plus contraignante qu'ailleurs au Canada. Il est donc possible que ce facteur joue un rôle dans le retard actuel du Québec en matière de productivité. Afin de vérifier cette hypothèse, les auteurs

analyseront une plus vaste gamme de législations comparativement aux études existantes.

Pour en savoir davantage, nous vous invitons à consulter [la revue de littérature](#) publiée en octobre dernier par les trois chercheurs.

Le CPP en bref

Dirigé par Robert Gagné, professeur titulaire à l'Institut d'économie appliquée de HEC Montréal, le Centre sur la productivité et la prospérité a publié sa première étude en septembre 2009. Intitulée *Productivité et prospérité au Québec - Bilan 1981-2008*, cette étude est disponible gratuitement [sur le site de HEC Montréal](#). Elle conclut que le Québec affiche un certain retard économique vis-à-vis de ses voisins immédiats, un retard qui peut être imputé à un niveau de productivité du travail plus faible, notamment dans le secteur des services.

Contrebande de tabac

Le CPQ profite de la rentrée parlementaire fédérale pour inviter le premier ministre et les députés à agir

Le président du CPQ, Yves-Thomas Dorval, a profité de la rentrée parlementaire fédérale pour inviter le premier ministre du Canada et l'ensemble des députés fédéraux à agir plus fermement dans le dossier du commerce illicite de produits du tabac. Voici le texte intégral de sa missive, transmise le 3 mars dernier aux parlementaires.

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Je souhaiterais profiter de votre retour à la Chambre des communes cette semaine afin de vous rappeler l'urgence d'agir dans un dossier qui continue de préoccuper le Conseil du patronat du Québec (CPQ), soit celui de la contrebande de tabac. Cette question demeure malheureusement toujours un problème qui continue d'affecter le revenu d'honnêtes détaillants et de priver l'État de revenus colossaux, dû aux pertes fiscales, et sur lequel le gouvernement fédéral doit se pencher et intervenir de façon proactive, comme l'ont récemment fait d'autres juridictions, notamment le Québec et l'Ontario.

On estime que les cigarettes de contrebande représentent 30 % des ventes totales de cigarettes au Canada, une proportion qui grimpe à 40 % pour le Québec et à 50 % pour l'Ontario. De ce fait, les quelque 200 lois et règlements qui encadrent l'industrie légale du tabac ne sont pas appliqués aux cigarettes de contrebande, minant ainsi tous les efforts du gouvernement en matière de contrôle du tabac. De même, toute mesure additionnelle imposée à l'industrie légale devient une opportunité d'affaires pour les trafiquants de cigarettes.

Rappelons par ailleurs que le montant des taxes non perçues dû à la contrebande du tabac représente des pertes annuelles de 1,1 milliard de dollars pour le gouvernement fédéral, et 2,4 milliards pour l'ensemble des gouvernements fédéral et provinciaux. Dans un contexte budgétaire de plus en plus difficile, ces montants constituent des revenus dont les gouvernements pourraient grandement bénéficier.

Bien que les gouvernements provinciaux aient annoncé des mesures de lutte à la contrebande en 2009, ceux-ci ne peuvent enrayer à eux seuls le problème. Le gouvernement fédéral doit également faire sa part et poser des actions fermes afin de protéger l'intégrité de ses frontières à ce chapitre. Le retour des députés au Parlement constitue une excellente occasion de réexaminer les diverses pistes de solution et de poser des gestes concrets.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration dans ce dossier et je reste à votre entière disposition si vous souhaitez en discuter plus longuement.

*Yves-Thomas Dorval
Président,
Conseil du patronat du Québec*

Secteur de la construction

Le CPQ demande des changements au placement syndical de la main-d'œuvre

Le CPQ est d'accord avec la demande faite le 10 mars dernier par la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, voulant que le gouvernement du Québec retire aux syndicats le placement de la main-d'œuvre sur les chantiers de construction. En effet, le manque actuel de contrôle des entrepreneurs de la construction sur le placement de la main-d'œuvre a pour effet de rendre les entrepreneurs dépendants de la bonne volonté des syndicats de métiers et, bien souvent, de faire grimper les coûts de construction en allongeant indûment la durée des travaux. Ces coûts sont refilés inévitablement aux donneurs d'ouvrage privés et publics. La problématique est particulièrement aiguë dans le domaine des métiers mécaniques (tuyauteurs, soudeurs, etc.).

Résolution unanime du CA du CPQ



Devant cette situation, et après de vastes consultations des donneurs d'ouvrage et des associations représentant les entrepreneurs de la construction, le conseil d'administration du CPQ a adopté, il y a un an et demi (le 30 septembre 2008), une résolution unanime afin « que les mécanismes prévus par la législation actuelle (obligation de la Commission de la construction du Québec de constituer et de tenir à jour un répertoire de travailleurs qualifiés pour chaque métier) soient

pleinement mis en vigueur, fournissant ainsi aux entrepreneurs un outil fonctionnel leur donnant un plus grand contrôle sur le placement de la main-d'œuvre ».

« En cas d'impossibilité d'appliquer la législation actuelle, d'autres avenues devraient être envisagées », poursuit la résolution du CPQ. Il faudrait s'inspirer alors des auteurs du *Rapport d'enquête sur les dépassements de coûts et de délais du chantier de la Société Papiers Gaspésia de Chandler* qui, déjà, écrivaient en 2005 : « L'idée d'un bureau de placement indépendant doit être explorée de façon très réaliste. L'expérience albertaine de placement sur internet de travailleurs de la construction disponibles, où salariés, syndicats, associations représentatives, associations d'entrepreneurs (et la CCQ au Québec) peuvent inscrire des candidats et l'information essentielle les concernant, les entrepreneurs n'ayant alors qu'à choisir. »



Le président du CPQ a donné à ce sujet plusieurs entrevues à des médias électroniques, notamment à TVA, LCN, CBC-Radio et la chaîne Argent. Le 18 mars, il a participé également à un débat à l'émission *24 heures en 60 minutes* (RDI-TV) avec Claudette Carbonneau, Donald Fortin et Jean Sexton. Enfin, cette prise de position du CPQ a été rapportée par plusieurs quotidiens (*La Presse*, *Le Journal de Montréal*, *Le Journal de Québec*, *24 Heures*, *Le Quotidien*) et sites Web.

Assemblée générale 2010



Le président du CPQ,
M. Yves-Thomas Dorval,
vous invite à assister à l'assemblée
générale annuelle au cours de laquelle
il dévoilera notamment :

- son premier rapport d'activité;
- la plateforme 2010-2013;
- la nouvelle facture visuelle
du CPQ.

Trois personnalités du milieu des affaires
québécoises seront intronisées au très sélect
Club des entrepreneurs du CPQ lors de
l'événement.



**M^{me} Hélène
Desmarais**
Présidente du
conseil et chef
de la direction,
Centre
d'entreprises et
d'innovation de
Montréal



**M. Daniel
Lamarre**
Président et
chef de la
direction, Cirque
du Soleil



M. Elliot Lifson
Vice-président
du conseil,
Vêtements
Peerless
Clothing

Prix de carrière 2010



M. Jacques Lamarre, ancien pdg du groupe de
sociétés d'ingénierie et de construction SNC-
Lavalin, recevra l'édition 2010 du prestigieux *Prix
de carrière* du CPQ soulignant l'apport
exceptionnel d'une personnalité à la société
québécoise. Maintenant conseiller stratégique au
cabinet d'avocats Heenan Blaikie, M. Lamarre est
aussi administrateur de RBC Groupe Financier, de
Suncor Énergie et de PPP Canada. Il a apporté une
contribution remarquable à plusieurs organismes
canadiens et étrangers, dont le Conference Board
du Canada, le Forum économique mondial, le
Commonwealth Business Council et Centraide.

- Le mardi 20 avril 2010
- Hôtel Omni Mont-Royal
1050, rue Sherbrooke Ouest, Montréal
- 15 h - 17 h 30 : assemblée générale et remise des
distinctions (Salon Pierre-de-Coubertin, 1^{er} étage)
- 17 h 30 - 18 h 30 : cocktail dînatoire
(Foyer, 1^{er} étage)

Le cocktail est une gracieuseté de Holding O. C. B. Inc.,
Groupe Ouimet - Cordon Bleu - Tomasso Group

Entrée gratuite
Réservations auprès de M^{me} Geneviève Le May
au 514.288.5161 (poste 0) ou à glemay@cpq.qc.ca

PARTENAIRE

**OGILVY
RENAULT**



L'ancien
président du
CPQ **Ghislain
Dufour** sera
présent pour
remettre la
première bourse
qui porte son
nom.

Nomination**Louis-Paul Lazure nommé vice-président aux communications du CPQ**

Louis-Paul Lazure

Le président du CPQ, Yves-Thomas Dorval, est heureux d'annoncer la nomination de Louis-Paul Lazure à titre de vice-président aux communications du CPQ, une fonction névralgique au sein de l'organisme.

Diplômé en communications de l'Université Concordia,

M. Lazure a relevé de nombreux défis au cours de sa carrière dans une variété de domaines, dont :

- les grandes entreprises (Intact Assurance, Alcan, Hydro-Québec);
- les agences de relations publiques (GGA, Edelman relations publiques mondiales, Torchia Communications);
- le secteur social (Auvidec, Wawatay Native Communications Society);
- et l'enseignement des communications, de la production télévisée et des relations publiques (Collège Jean-de-Brébeuf, Regional Champlain College, Université Saint-Paul).

Monsieur Lazure est entré en fonction le lundi 22 mars dernier.

Il succède à Patrick Leblanc, qui demeure en poste à titre de conseiller spécial du président jusqu'à la prochaine assemblée générale du CPQ.

Le CPQ dans les médias

Des interventions publiques de plus en plus percutantes

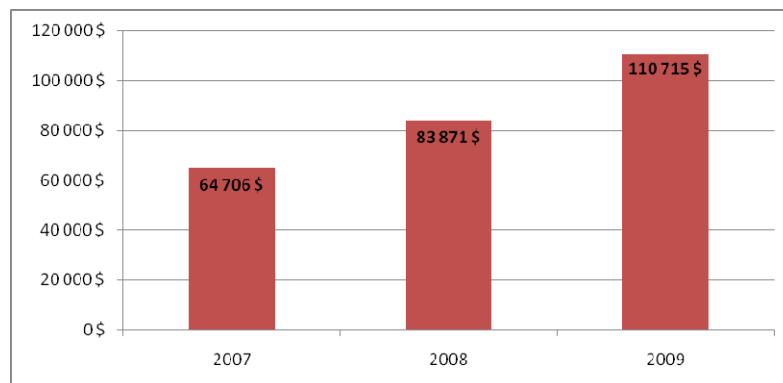
Les prises de position du CPQ ont été rapportées dans plus de 700 articles et reportages par les médias en 2009, une augmentation d'environ 20 % comparativement à 2008. Selon une évaluation indépendante, cette couverture avait une valeur relations publiques de 5,9 millions de dollars, une augmentation d'environ 13 % de la valeur totale récoltée en 2008.

Les moyens mis en œuvre

Cette visibilité est le résultat d'une cinquantaine d'interventions publiques tout au long de l'année, 37 par le biais de communiqués de presse et 16 sous forme de lettres d'opinion ou de grandes entrevues du président à l'occasion de sa nomination en mars dernier.

Ces lettres ont été publiées dans les pages « forum » de quotidiens de toutes les régions du Québec (*La Presse*, *Le Soleil* et autres quotidiens du groupe Gesca, *Le Journal de Montréal*, *Le Journal de Québec* et *Le Devoir*). Quant aux entrevues, elles ont paru dans *La Presse*, *Les Affaires* (Galerie des affaires) et *Le Courrier parlementaire*.

PROGRESSION DE LA VALEUR MOYENNE DES RETOMBÉES DE CHAQUE INTERVENTION

**Des interventions plus efficaces**

Fait à retenir, on note une hausse considérable (environ 32 %) de l'efficacité des interventions du CPQ en 2009. En effet, chacune des 37 interventions publiques effectuées en 2009 a généré en moyenne une valeur de 111 000 \$ en couverture, comparativement à 84 000 \$ de retombées moyennes pour les interventions de 2008.

InfoCPQ

Le bulletin mensuel d'information à l'intention des membres du Conseil du patronat du Québec

Éditeur

Yves-Thomas Dorval

Coordination et rédaction
Patrick Leblanc

Collaboration à la rédaction

M^e Daniel Audet, Norma Kozhaya,
Louis-Paul Lazure, Jacques Leblanc,
Patrick Lemieux et Dominique Malo

Mise en page

Gilles Guénette

Diffusion auprès des membres

Patrick Lemieux et Geneviève Le May

Révision linguistique

Lucie Bélanger

Le Conseil du patronat du Québec

1010, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 510
Montréal (Québec)
H3A 2R7

Tél. : 514.288.5161

1.877.288.5161

Télé. : 514.288.5165

info@cpq.qc.ca

www.cpq.qc.ca